

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

OBJET :

CONVENTION AVEC

LE DETACHEMENT AERIEN

DE GENDARMERIE

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée — Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 – Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mr Guihéneuf, Adjoint au Personnel, rappeler que le 15 avril 1993 une convention signée entre l'autorité territoriale et le commandant du Détachement Aérien de Gendarmerie précisait la mise à disposition par la mairie de personnel pour l'entretien des locaux au détachement aérien.

Chaque année un avenant était rédigé pour préciser le montant des salaires et charges à facturer au détachement aérien.

Considérant que le Monsieur le général de division commandant la région de gendarmerie de Bretagne représenté par le lieutenant commandant le détachement aérien de gendarmerie de St-Nazaire souhaite continuer à bénéficier de la mise à disposition d'un agent territorial pour l'entretien des locaux sis à Montoir-de-Bretagne,

Considérant qu'il a souhaité préciser que le remboursement des prestations était déterminé sur la base d'un taux horaire afférent à l'indice brut de rémunération de l'agent,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Autorise Mme le Maire à signer cette convention avec le Détachement Aérien.

Les recettes seront imputées à l'article 70848 – service 022 – fonction 022 du Budget Principal de la Commune.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

FOURNITURES ADMINISTRATIVES

ET SCOLAIRES

APPEL D'OFFRES OUVERT

LANCEMENT DE LA CONSULTATION

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mr Guihéneuf rappelé que les marchés de fournitures administratives et scolaires arrivent à échéance le 31 décembre 2009.

Pour le lancement de cette nouvelle consultation, la Ville envisage de recourir à un appel d'offres ouvert sous forme de marchés à bons de commande sans minimum, ni maximum.

Les marchés seront conclus pour une année (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010) renouvelable par reconduction expresse, conformément à l'article 16 du Code des Marchés Publics, sans toutefois dépasser en totalité quatre années.

La décomposition des lots est la suivante :

<u>LOT</u>	<u>INTITULE</u>
1	Travaux Manuels, Jouets et Matériels Educatifs
2	Manuels Scolaires - Livres de Bibliothèque
3	Ramettes de Papiers
4	Consommables Informatiques
5	Fournitures Administratives

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Décide de lancer une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57, 58, 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

Et

- Autorise Madame le Maire à signer les pièces des marchés qui en découleront ainsi que tout avenant au marché conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics et plus particulièrement ses articles 20 et 118.

Le financement est inscrit au budget communal 2009.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

EXTENSION DU CENTRE

TECHNIQUE MUNICIPAL

LOT 2 : TERRASSEMENT – VRD

LOT 3 : GROS OEUVRE

AVENANTS N°1

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée — Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël – Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert – Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 – Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mr Guihéneuf, Adjoint aux Travaux, rappeler que dans le cadre de l'opération d'extension du Centre Technique Municipal, des travaux en plus ou en moins value sont nécessaires. Il s'agit des marchés de travaux découlant du marché négocié du 5 mars 2008, à savoir :

Lot n° 2 : Terrassement - VRD (2008.10 S)

Entreprise GAROT

ZI de la Guerche - 44250 SAINT BREVIN LES PINS

Le présent avenant a pour objet :

- Moins-value voirie extérieure
- Moins-value dépose de bordure
- Moins-value pose de bordure
- Plus-value décaissement plateforme dans nouveaux ateliers
- Plus-value remise à la cote plateforme dans nouveaux ateliers
- Plus-value zone enrobé à + 5 cm
- Plus-value dalle béton existante à démolir

Cet avenant s'élève à 6 322,50 € HT soit 7 561,71 € TTC de plus-value.

Lot n° 3 : Gros-œuvre (2008.11 S)

Entreprise PICAUD

3 rue Pré Neuve - ZAC de Villejames - 44350 GUERANDE

Le présent avenant a pour objet :

- Moins-value panneau de chantier 6 m²
- Moins-value bennes à ordures
- Moins-value enduit intérieur 218 X 30 m²

Cet avenant s'élève à 8 140,00 € HT soit 9 735,44 €TTC.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement »)

- Décide d'approuver ces avenants.

Et

- Autorise Madame le Maire à signer ces avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

EXTENSION DU CENTRE

TECHNIQUE MUNICIPAL

LOT 4 : CHARPENTE METALLIQUE

LOT 7 : MENUISERIE ALUMINIUM

LOT 11 : ELECTRICITE

AVENANTS N°1

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée — Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mr Guihéneuf, Adjoint aux Travaux, rappeler que dans le cadre de l'opération d'extension du Centre Technique Municipal, des travaux en plus ou en moins value sont nécessaires. Il s'agit des marchés de travaux découlant de l'appel d'offres ouvert du 18 janvier 2008, à savoir :

Lot n° 4 : Charpente Métallique (2008.03 S)

Entreprise LEROUX

KERALIO - 56190 NOYAL-MUZILLAC

Le présent avenant a pour objet une moins-value pour réduction de la taille d'un auvent métallique.

Cet avenant s'élève à 1 470,00 € HT soit 1 758,12 € TTC.

Lot n° 7 : Menuiserie Aluminium (2008.04 S)

Entreprise ATLANTIQUE OUVERTURES

ZA des IV Nations - 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

Le présent avenant a pour objet une moins-value pour suppression d'un châssis OB 60/100.

Cet avenant s'élève à 565,00 € HT soit 675,74 € TTC

Lot n° 11 : Electricité (2008.05 S)

Entreprise FAUCHE AUTOMATION OUEST

La Croix de la Ramée - 7 chemin du Moulin - BP 65 - 44550 MONTOIR DE BRETAGNE

Le présent avenant a pour objet une plus-value pour une alimentation électrique.

Cet avenant s'élève à 290,06 € HT soit 346,91 € TTC

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement »)

- Décide d'approuver ces avenants.

Et

- Autorise Madame le Maire à signer ces avenants et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

OBJET :

EXTENSION DU CENTRE

TECHNIQUE MUNICIPAL

LOT 14 : CHAUFFAGE - VENTILATION

AVENANTS N°1

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mr Guihéneuf, Adjoint aux Travaux, rappeler que dans le cadre de l'opération d'extension du Centre Technique Municipal, un dévoiement du conduit de fumée d'un aérotherme est nécessaire.

Cette prestation concerne le marché de travaux n° 2008.08 S, du lot n° 14 qui a été attribué lors de l'appel d'offres ouvert du 18 janvier 2008.

Cet avenant s'élève à 1 706,00 € HT soit 2 040,38 €TTC.

Dans sa séance du 15 juin 2009, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement »)

- Décide d'approuver cet avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise SNEL domiciliée 12 rue Louis Seguin - ZI de Brais - 44600 SAINT NAZAIRE, pour un montant de 1 706,00 € HT.

Et

- Autorise Madame le Maire à signer cet avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

OBJET :

CONTRAT DE MAINTENANCE

SYSTEME INFORMATIQUE

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Le Conseil Municipal,

Mme Blanchard, Adjointe chargée des Finances et de l'Informatique a rappelé que le contrat d'assistance technique et de maintenance informatique étant arrivé à son terme le 31 mai dernier. Une consultation de sociétés spécialistes en la matière a donc été mise en œuvre.

La proposition de la société CIS INFOSERVICES a été retenue au vu de :

- ses références,
- ses compétences techniques,
- son coût.

Le montant du contrat s'élève à 4 500,00 € HT annud. Le contrat est conclu pour une année à partir du 1^{er} juillet 2009.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement »)

Approuve ce contrat,

Et

Autorise Madame le Maire à signer ce contrat et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

OBJET :

BILAN DES MUTATIONS

IMMOBILIERES 2008

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée — Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 – Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Mr Leclerc rappelle à l'assemblée l'obligation des Communes de plus de 2000 habitants, de débattre au moins une fois par an, du bilan de leur politique foncière (loi du 8 février 1995). Un tableau récapitulatif des mutations immobilières doit être annexé au compte administratif, dans les communes de plus de 3500 habitants.

La Commission Urbanisme- Affaires Foncières -Environnement, réunie le 10 juin 2009, a eu l'occasion d'examiner les tableaux des acquisitions et cessions réalisées par la commune sur l'année civile 2008.

1. Acquisitions

Elles portent sur la constitution de réserves foncières pour des opérations d'habitat ou d'aménagement, la Médiathèque-Multi Accueil.

2. Cessions

Elles concernent principalement la réalisation de logements locatifs sociaux (SILENE).

3. Echanges

- Echange de terrains rue Christiane Cabalé, afin de permettre l'aménagement des abords de la rue, et la réalisation d'un projet de 4 logements,

- Mise en œuvre de servitudes de passage entre la rue Pasteur et la rue des Anciens Combattants

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu les tableaux des mutations immobilières annexés,

Considérant que les mutations immobilières réalisées en 2008 par la Commune s'inscrivent dans le cadre d'opérations qui participent à l'aménagement du centre-ville et la densification du tissu urbain,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement »)

Reconnaît le bien-fondé de toutes ces mutations

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

OBJET :

REDEVANCE 2008

EXPLOITANT AGRICOLE

MESSIEURS FLEURY et BROSSEAU

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Monsieur Marcel LECLERC, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement, rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'une réserve foncière aux lieudits « Trémodeux », « L'Ormois », « Le Clos Martin », « le Tillou », « le Champ Rocheau », « le Pré de la Motte », le « Sillon » et « la Ganache ».

Une partie de ces lieudits a été utilisée toute l'année 2008 par Messieurs FLEURY Alain et BROSSEAU Pierre, domiciliés Chemin de l'Ormois - 44 550 Montoir-de-Bretagne.

A cet effet, une convention d'occupation de ces terrains à titre temporaire pour l'année civile 2008 peut être établie d'un commun accord entre les parties sur la base d'un montant global de 69,75 euros (soixante neuf euros et soixante quinze cents).

- Bétail : 46,50 euros l'hectare (« Le Tillou » ZH 315p - 316 - 317 - 318 - 319 - 320 - 321 soit 1 ha 50 a 00 ca)

La Commission Urbanisme, réunie le 10 juin 2009, a proposé ce tarif, compte tenu de l'indice des fermages au titre de l'année 2008 pour le Département de Loire-Atlantique (augmentation de 1,32 %).

Il est ainsi demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

L'Assemblée,

Ouï cet exposé,

Vu le prix des fermages à retenir, pour les terres nues et les terrains d'exploitation, au titre de l'année 2008,

Vu le tableau d'occupation des terrains communaux par les exploitants agricoles, au titre de l'année 2008,

Considérant la non concrétisation des projets d'urbanisme sur lesdits terrains à l'heure actuelle,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve les termes de cette convention d'occupation à titre temporaire des terrains cadastrés section ZH 315p - 316 - 317 - 318 - 319 - 320 - 321 pour une superficie globale de 1 ha 50 a 00 ca à intervenir avec Messieurs FLEURY Alain et BROSSEAU Pierre au titre de l'année civile 2008, moyennant une redevance de 69,75 euros (soixante neuf euros et soixante quinze cents),

Autorise de ce fait, Madame le Maire, à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

REDEVANCE 2008

EXPLOITANT AGRICOLE

M. FREOUR

EARL LE CHAMP DE LA BOSSE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Monsieur Marcel LECLERC, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement, rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'une réserve foncière aux lieudits « Trémodeux », « L'Ormois », « le Clos Martin », « le Tillou », « le Champ Rocheau », « le Pré de la Motte », « le Sillon » et « la Ganache ».

Une partie de ces lieudits a été utilisé toute l'année 2008 par Monsieur FREOUR Philippe domicilié 157 rue Laënnec - 44 550 Saint Malo de Guersac.

A cet effet, une convention d'occupation à titre temporaire pour l'année civile 2008 peut être établie d'un commun accord entre les parties sur la base d'un montant global de 492,41 euros (quatre cent quatre vingt douze euros et quarante et un cents) et réparti comme suit :

- Bétail : 46,50 euros l'hectare (« Le Champ Rocheau » AB 244, « Gris/ Pré de la Motte » ZD 15 - 211 -346, « la Ganache » AN 132 - 189 - St Malo de Guersac, soit 10 ha 58 a 95 ca)

La Commission Urbanisme, réunie le 10 juin 2009, a proposé ce tarif, compte tenu de l'indice des fermages au titre de l'année 2008 pour le Département de Loire-Atlantique (augmentation de 1,32 %).

Il est ainsi demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu le prix des fermages à retenir, pour les terres nues et les terrains d'exploitation, au titre de l'année 2008,

Vu le tableau d'occupation des terrains Communaux par les exploitants agricoles, au titre de l'année 2008,

Considérant la non concrétisation des projets d'urbanisme sur lesdits terrains à l'heure actuelle,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve les termes de cette convention d'occupation à titre temporaire des terrains cadastrés section AB 244 - ZD 15 – 211 -346 AN 132 -189 pour une superficie globale de 10 ha 58 a 95 ca à intervenir avec Monsieur FREOUR Philippe au titre de l'année civile 2008, moyennant une redevance de 492,41 euros (quatre cent quatre vingt douze euros et quarante et un cents),

Autorise de ce fait, Madame le Maire, à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

OBJET :

REDEVANCE 2008

EXPLOITANT AGRICOLE

M. GAUDIN SEBASTIEN

SCE « LA GRANDE FONTAINE »

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée — Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Monsieur Marcel LECLERC, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, Affaires Foncières, et Environnement rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'une réserve foncière aux lieudits « Trémodeux », « L'Ormois », « le Clos Martin », « le Tillou », « le Champ Rocheau », « le Pré de la Motte », « le Sillon » et « la Ganache ».

Une partie de ces lieudits a été utilisé toute l'année 2008 par Monsieur GAUDIN Sébastien domicilié « La Grande Fontaine » - 44 480 Donges.

A cet effet, une convention d'occupation à titre temporaire pour l'année civile 2008 peut être établie d'un commun accord entre les parties sur la base d'un montant global de 82,19 euros (quatre vingt deux euros et dix neuf cents) et réparti comme suit :

- Bétail : 46,50 euros l'hectare (« Le Sillon » ZY 113 - 153 soit 1 ha 76 a 75 ca)

La Commission Urbanisme, réunie le 10 juin 2009, a proposé ce tarif, compte tenu de l'indice des fermages au titre de l'année 2008 pour le Département de Loire-Atlantique (augmentation de 1,32 %)

Il est ainsi demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

L'Assemblée,

Ouï cet exposé,

Vu le prix des fermages à retenir, pour les terres nues et les terrains d'exploitation, au titre de l'année 2008,

Vu le tableau d'occupation des terrains communaux par les exploitants agricoles, au titre de l'année 2008,

Considérant la non concrétisation des projets d'urbanisme sur lesdits terrains à l'heure actuelle,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve les termes de cette convention d'occupation à titre temporaire des terrains cadastrés section ZY 113 - 153 pour une superficie globale de 1 ha 76 a 75 ca à intervenir avec Monsieur GAUDIN Sébastien au titre de l'année civile 2008, moyennant une redevance de 82,19 euros (quatre vingt deux euros et dix neuf cents),

Autorise de ce fait, Madame le Maire, à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

OBJET :

REDEVANCE 2008

EXPLOITANT AGRICOLE

M. JUIN JEAN-PAUL

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Monsieur Marcel LECLERC, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, Affaires Foncières, et Environnement rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'une réserve foncière aux lieudits « Trémodeux », « L'Ormois », « le Clos Martin », « le Tillou », « le Champ Rocheau », « le Pré de la Motte », « le Sillon » et « la Ganache ».

Une partie de ces lieudits a été utilisée toute l'année 2008 par Monsieur JUIN Jean-Paul, domicilié « le Drélif » 44 550 Montoir-de-Bretagne.

A cet effet, une convention d'occupation de ces terrains à titre temporaire, pour l'année civile 2008 peut être établie d'un commun accord entre les parties sur la base d'un montant global de 355,12 euros (trois cent cinquante cinq euros et douze centimes) et réparti comme suit :

- Bétail : 46,50 euros l'hectare (« L'Ormois » ZI 144 - 145 et « Lavenac » ZI 243 - 253 - 259 - 261 soit 7 ha 63 a 70 ca)

La Commission Urbanisme, réunie le 10 juin 2009, a proposé ce tarif, compte tenu de l'indice des fermages au titre de l'année 2007 pour le Département de Loire-Atlantique (augmentation de 1,32 %).

Il est ainsi demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

L'Assemblée,

Ouï cet exposé,

Vu le prix des fermages à retenir, pour les terres nues et les terrains d'exploitation, au titre de l'année 2008,

Vu le tableau d'occupation des terrains communaux par les exploitants agricoles, au titre de l'année 2008,

Considérant la non concrétisation des projets d'urbanisme sur lesdits terrains à l'heure actuelle,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve les termes de cette convention d'occupation à titre temporaire des terrains cadastrés section ZI 144 – 145 - 243 – 253 – 259 - 261 pour une superficie globale de 7 ha 63 a 70 ca à intervenir avec Monsieur JUIIN Jean-Paul au titre de l'année civile 2008, moyennant une redevance de 355,12 euros (trois cent cinquante cinq euros et douze centimes),

Autorise de ce fait, Madame le Maire, à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

OBJET :

REDEVANCE 2008

EXPLOITANT AGRICOLE

M. THOBY THIERRY

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Monsieur Marcel LECLERC, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, Affaires Foncières et Environnement, rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'une réserve foncière aux lieudits « Trémodeux », « L'Ormois », « Le Clos Martin », « le Tillou », « le Champ Rocheau », « le Pré de la Motte », le « Sillon » et « La Ganache ».

Une partie de ces lieudits a été utilisée toute l'année 2008 par Monsieur THOBY Thierry, domicilié 115 rue des Pâtures, « Loncé » - 44 550 Montoir-de-Bretagne.

A cet effet, une convention d'occupation à titre temporaire pour l'année civile 2008 peut être établie d'un commun accord entre les parties sur la base d'un montant global de 1 270,52 euros (mille deux cent soixante dix euros et cinquante deux cents) et réparti comme suit :

- Bétail : 46,50 euros l'hectare (« Trémodeux » ZE 7p- ZK 25 - « L'Ormois » ZI 257p - ZI 01 - ZI 03 - ZI 04 - « Le Clos Martin » ZH 4-5 et « le Tillou » ZH 311- 312 -313 soit 27 ha 32 a 30 ca) ;

La Commission Urbanisme, réunie le 10 juin 2009, a proposé ce tarif, compte tenu de l'indice des fermages au titre de l'année 2008 pour le Département de Loire-Atlantique (augmentation 1,32 %).

Il est ainsi demandé à l'Assemblée de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu le prix des fermages à retenir, pour les terres nues et les terrains d'exploitation, au titre de l'année 2008,

Vu le tableau d'occupation des terrains Communaux par les exploitants agricoles, au titre de l'année 2008,

Considérant la non concrétisation des projets d'urbanisme sur lesdits terrains à l'heure actuelle,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve les termes de cette convention d'occupation à titre temporaire des terrains cadastrés section ZE 7p – ZK 25 –ZI 257p - ZI 01 – ZI 03 – ZI 04– ZH4 – ZH5 – ZH 311 – ZH 312 – ZH 313 pour une superficie globale de 27 ha 32 a 30 ca à intervenir avec Monsieur THOBY Thierry au titre de l'année civile 2008, moyennant une redevance de 1 270,52 euros (mille deux cent soixante dix euros et cinquante deux cents),

- Autorise de ce fait, Madame le Maire, à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

OBJET :

ENQUETE PUBLIQUE SCI GEOVIA

DANS LE CADRE

DES INSTALLATIONS CLASSEES

AVIS DE LA COMMUNE

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Monsieur Jouand, conseiller municipal en charge de l'environnement, informe les membres du Conseil Municipal qu'une enquête publique a lieu concernant le projet de plateforme logistique de la SCI Géovia Montoir du 18 juin au 17 juillet 2009 inclus. L'enquête est réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. L'entreprise s'installera à proximité du rond-point du Bossin, le long de la RD 100, sur la zone portuaire.

Dans un bâtiment de 47 990 m², sur un terrain de 140 439 m², 8 cellules permettront de stocker des « produits courants », présentant un risque combustible ; ainsi que des « produits à risque ou classés » présentant un risque combustible et inflammable. Ces cellules seront louées à des logisticiens et des industriels. 140 emplois devraient être créés.

La Commission Urbanisme – Affaires Foncières – Environnement a examiné ce dossier le 10 juin 2009. Il en ressort un questionnement quant à l'engorgement déjà actuel de la RD 100, avec la réalisation de ce projet et de ceux en gestation, s'agissant particulièrement de projets logistiques. L'entreprise évalue le trafic généré à 360 mouvements (aller-retour) par jour (véhicules légers et poids lourds).

L'entreprise bénéficie d'un permis de construire tacite.

L'Assemblée,

Où cet exposé,

Vu le dossier soumis à enquête publique,

Considérant l'avis formulé par la Commission Urbanisme-Affaires Foncières-Environnement,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement »),

DECIDE

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une plateforme logistique, formulée par la SCI Géovia Montoir.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

DECISION BUDGETAIRE

MODIFICATIVE N°3

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 27 Mars 2009 approuvant le Budget primitif principal 2009,

Considérant les ajustements aux budgets nécessaires à ce point de l'année exposés à la commission Finances, lignes principales ci-après résumées :

020/020	Dépenses imprévues Investissement ponctionnées de	I D	FIN	<u>-1 392,76 €</u>
022/022	Dépenses imprévues fonctionnement ré abondées de	F D	FIN	<u>18 021.43 €</u>
	<u>Investissement</u>			
	<u>Dépenses</u>			
2313	Compresseur 500 L pour le CTM	I D 133	DST	3 725,00 €
	<u>Recettes</u>			
10224	FCTVA - plan de relance			3 623,24 €
	<u>Fonctionnement</u>			
	<u>Recettes</u>			
74833/74	Dotation de compensation du département TP	F R	FIN	11 187,00 €
7311	Rôles supplémentaires de fiscalité locale	R	FIN	39 548,00 €
	<u>Dépenses</u>			
6228	Intervention de la sté SANI-Ouest (pompage d'hydrocarbures) suite à la pollution canal du priori		ENV	7 900,00 €
60632	ajout des Petits outillages pour le CTM honoraires d'avocat contentieux Lascart SCI	F D	ATE	3 942,00 €
6227	l'aigle blanc	F D	URB	1 200,00 €

6226	numérisation du plan du cimetière	F D	ATE	1 150,00 €
61558	Réparation Fontaine devant mairie		ATE	7 200,00 €
611	Contrat avec la poste sur adresse liste électorale		ETC	1 260,00 €
60632	Ouverture crédit : achat de petits matériels		DGS	2 500,00 €
61558	“ entretien des biens mobiliers		DGS	2 500,00 €
6237	Publication pochette / suite enquête sociale		AS	2 900,00 €

Sur avis favorable de la commission Finances,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « Abstention » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement »),

- **Adopte** la décision budgétaire modificative n°3 ci-après :

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Convocation : le 19 juin 2009

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

procuration : 4

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

**SECTION TENNIS DE
L'AMICALE LAIQUE ALBERT VINCON**

30^{ème} ANNIVERSAIRE

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Lynda Blanchard, Adjointe aux Finances, exposer le détail de la demande de subvention de la Section Tennis de l'Amicale Laïque Albert Vinçon pour son 30^{ème} anniversaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Sports du 20 mai 2009 et de la Commission Finances du 27 mai 2009,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 300 €.

Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune et sera versée sur le compte ouvert au nom de l'association.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTOIR DE BRETAGNE

Séance du Vendredi 26 Juin 2009

Convocation : le 19 juin 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
 convoqués : 29
 présents : 25
 procuration : 4

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

MEDECINS DU MONDE

« VICTIMES CONFLIT

BANDE DE GAZA »

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal – Vilain Marie-Christine – Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée — Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël – Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert – Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal – Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 – Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Lynda Blanchard , Adjointe aux Finances, exposer le détail de la demande de subvention de Médecins du Monde « Victimes conflit Bande de Gaza »,

Considérant l'avis favorable de la Commission Action Sociale du 05 février 2009 et de la Commission Finances du 27 mai 2009,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 300 €.

Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune et sera versée sur le compte ouvert au nom de l'association.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT NAZAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation : le 19 juin 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 25
procuration : 4

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

CENTRE DE SECOURS AMBULANCIER 44

« ACTEURS AIDE MEDICALE

D'URGENCE »

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée - Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien - Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 - Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Lynda Blanchard, Adjointe aux Finances, exposer le détail de la demande de subvention du Centre de Secours Ambulancier 44 « Acteurs Aide Médicale d'Urgence »,

Considérant l'avis favorable de la Commission Action Sociale du 05 février 2009 et de la Commission Finances du 27 mai 2009,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 300 €.

Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune et sera versée sur le compte ouvert au nom de l'association.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 19 juin 2009
Nombre de membres : en exercice : 29
 convoqués : 29
 présents : 25
 procuration : 4

OBJET :

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
SEJOUR LINGUISTIQUE A STUTTGART
EN ALLEMAGNE AUQUEL PARTICIPE
PIERRE CHARLES DAVID COLLEGIEN
MONTOIRIN SCOLARISE A
ST BREVIN LES PINS

Le vingt six juin deux mil neuf, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame LEMAITRE Michèle, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Leguebe Catherine - Blanchard Lynda - Beyer Chantal - Vilain Marie-Christine - Hiou Patricia - Régent Annette - Bernard Renée — Bernier Lydie - Lepalmec Nathalie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial - Jouand Joël - Corfec Dominique - Jorge Philippe - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Vasseur Julien — Dubois Paul - Plissonneau Pascal - Lemestre Gilbert - Martin Christian - Etogo Roger - Thébaud Pascal

Absents excusés : 4 – Mmes Lastennet Françoise (qui avait donné procuration à Mme Beyer) - Lemeute Arlette (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Chédotal Mireille (qui avait donné procuration à Mr Corfec) - Mr Hervy Joël (qui avait donné procuration à Mr Martin)

Secrétaire de Séance : Mr Dominique Corfec

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Mme Lynda Blanchard , Adjointe aux Finances, exposer le détail de la demande de subvention pour le séjour linguistique à Stuttgart en Allemagne auquel participe Pierre-Charles DAVID collégien Montoirin et scolarisé à St Brévin les Pins,

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 27 mai 2009,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle de 60 €.

Cette somme sera imputée sur le compte par nature 6745 du budget principal de la commune et sera versée sur le compte ouvert au nom de l'association.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE